

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Montastruc-la-Conseillère
Séance ordinaire du 25 mai 2023**

Convocation envoyée le 17 mai 2023

Nombre d'Élus.....23

Nombre de présents.....16

Nombre de procurations... 7

Nombre d'absents... ..0

Délibération N° 2023_04_09

Objet : RH : Approbation d'une mission d'accompagnement du CDG31 pour l'organisation du service Restauration/Entretien

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

Présents : Jean-Baptiste CAPEL, Véronique MILLET, Nathalie BACHELET, Serge PEREZ, Mireille LAURENS, Sandrine CHAUBET, Sandrine GRELET, Daniel FORTIER, Agnès DU LAC, Philippe LALANNE, Geoffrey PELLEGRY, Chantal MICHAUX, Jean RIUS, Patricia CADOZ, Médéric GAUTIER, Nabila SENHADJI

Procurations :

William LASKIER donne pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à Vincent MESTDAGH

Marjorie MAUCOUARD donne pouvoir à Mireille LAURENS

Hervé SAINGIER donne pouvoir à Geoffrey PELEGRY

Mania LE NIVET donne pouvoir à Philippe LALANNE

Adeline GUIBERT donne pouvoir à Jean RIUS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Chantal MICHAUX

Secrétaire de séance : Mireille LAURENS

Monsieur le Maire fait part de l'existence d'un service de Conseil en organisation et politiques de rémunération, mission optionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans des démarches de diagnostic d'organisation, de conduite de changement, de gestion de projet, de mise en place d'outils RH (fiches de poste, règlement intérieur, régime indemnitaire, etc.), de démarches GPEEC et d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP.

Suite à la première mission engagée sur l'organisation du temps de travail, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est apparu nécessaire de travailler sur un projet de service pour le service Restauration/Entretien afin de fluidifier l'organisation de ce service qui a connu beaucoup de mouvements ces dernières années et qui doit par ailleurs anticiper les évolutions à venir.

Il souhaite donc engager une démarche accompagnée avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne portant sur ce service en particulier et informe l'Assemblée que le coût du projet est de trois mille neuf cent cinquante-huit euros et cinquante centimes, 3 958,50 €.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention de prestation établie par ses services qui précise les conditions générales, les modalités d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23



Le Maire,

Jean-Baptiste CAPEL